

PORTS DU CALVADOS

PORT PORT-EN-BESSIN

TARIFS 2026



SOMMAIRE

PAGE

- **Plaisance.....1**
- **Pêche.....5**
- **Environnement.....14**
- **Manifestations,tournages.....16**

PORTS DU CALVADOS

PORT DE PLAISANCE PORT-EN-BESSIN

TARIFS 2026



TARIFS TTC AMARRAGE 2026

Catégorie <i>dimensions hors tout*</i>	Longueur Min	Longueur Max	Largeur Max	Abonnement du 01/01 au 31/12 FORMULE STANDARD		Abonnement du 01/01 au 31/12 FORMULE CONFORT	Abonnement du 01/01 au 31/12 FORMULE PREMIUM
				Au mouillage	Bassin		
A	0,00	4,99	2,00	290,00 €	392,00 €	Tarif Formule Standard Bassin + Tarif Manutention 2 jours	971,50 €
B	5,00	5,49	2,15	301,50 €	406,00 €		1 010,00 €
C	5,50	5,99	2,30	313,50 €	420,00 €		1 050,00 €
D	6,00	6,49	2,45	326,00 €	434,50 €		1 092,00 €
E	6,50	6,99	2,60	339,50 €	450,00 €		1 137,50 €
F	7,00	7,49	2,70	353,00 €	464,00 €		1 182,50 €
G	7,50	7,99	2,80	367,50 €	477,50 €		1 231,00 €
H	8,00	8,49	2,95	382,50 €	491,50 €		1 281,50 €
I	8,50	8,99	3,10	398,00 €	506,50 €		1 333,50 €
J	9,00	9,49	3,25	414,00 €	521,50 €		1 387,00 €
K	9,50	9,99	3,40	430,50 €	534,50 €		1 442,00 €
L	10,00	10,49	3,55	448,00 €	549,50 €		1 501,00 €
M	10,50	10,99	3,70	465,50 €	563,00 €		1 562,50 €
N	11,00	11,49	3,85	484,50 €	578,00 €		1 626,50 €
O	11,50	11,99	4,00	503,50 €	592,00 €		1 641,50 €
P	12,00	12,49	4,30	523,00 €	606,00 €		1 706,50 €
Q	12,50	12,99	4,60	544,00 €	613,00 €		1 775,00 €
R	13,00	13,49	4,90	566,00 €	620,50 €	1 846,00 €	
S	13,50	13,99	5,20	588,50 €	628,50 €	1 917,50 €	
T	14,00	14,49	5,70	612,00 €	637,00 €	2 000,00 €	
U	14,50	14,99	6,20	636,50 €	644,50 €	2 092,50 €	
Le Mètre Supplémentaire				21,50 €	10,00 €		62,50 €


multicoque si occupe 2 places : redevance d'amarrage x 1,5 par rapport à la longueur du bateau

* **Bateaux sur ber flottant** : catégorie correspondant à la longueur et à la largeur hors tout de l'espace occupé par le bateau et le ber flottant

Hébergement de type locatif entre particuliers sur autorisation expresse du port
+ 20% sur le tarif annuel et abonnement du forfait sédentaire à prendre sur toute l'année civile.

Options électricité Tout mois entamé est dû (les tarifs ci-dessus incluent l'électricité, <u>uniquement</u> en cas de présence à bord).			
Branchement électrique permanent	Forfait hiver - Par mois - du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12	32,00 €	Pour les usages de fourniture d'électricité même hors présence sur le navire.
	Forfait été - Par mois - du 01/06 au 30/09	24,00 €	
Forfait sédentaire	Forfait mensuel	55,00 €	Pour les usages d'hébergement de type locatif entre particuliers (application à l'année) ou à titre d'habitation <u>sur autorisation expresse du port</u> .

En tant qu'abonné, parrainez un nouvel abonné dans l'un de nos ports et bénéficiez d'un forfait carénage offert pour votre bateau.



Nos formules incluent :	FORMULE STANDARD	FORMULE CONFORT	FORMULE PREMIUM
STATIONNEMENT ANNUEL	X	X	NOUVELLE FORMULE 60 nuitées par an dans tous les ports "Ports du Calvados" branchement eau/électricité permanent
Réduction de 50 % sur le tarif visiteur jusqu'à 5 nuitées par an et par port, consécutives ou non, dans chacun des ports du Calvados, puis 20 % sur les nuitées suivantes.	X	X	2 forfaits carénage sur 2 jours, envoi photo du contrôle visuel de l'amarrage hebdomadaire, accès aux animations du Boat Club ainsi que 3 sorties par an sur l'un des semi-rigides du Boat Club (hors juillet / août), avec formation, prise en main et options incluses.
1 manutention (2 j.) et des tarifs "manutentions" préférentiels toute l'année : tarif basse-saison à Dives-Cabourg-Houlgate et Deauville-Trouville et remise de 10 % à Grandcamp-Maisy		X	

Modalités de souscription et de paiement : cf. conditions générales de vente

TARIFS TTC AMARRAGE 2026 (hors taxe de séjour)

Vous serez accueillis par l'Office de Tourisme de Port-en-Bessin qui met à votre disposition des sanitaires, douches et un espace repas

Catégorie dimensions hors tout*				VISITEURS accessible du 1er avril au 15 novembre					
				Du 1er mai au 30 septembre			Du 01/04 au 30/04 et du 01/10 au 15/11		
				Longueur Min	Longueur Max	Largeur Max	Jour/Nuitée	Semaine	Mois
A	0,00	4,99	2,00	20,50 €	104,00 €	312,50 €	12,50 €	62,50 €	187,50 €
B	5,00	5,49	2,15	22,50 €	115,00 €	344,00 €	13,50 €	69,00 €	206,50 €
C	5,50	5,99	2,30	24,00 €	120,00 €	359,50 €	14,00 €	72,00 €	216,00 €
D	6,00	6,49	2,45	26,50 €	130,50 €	391,00 €	15,50 €	78,50 €	234,50 €
E	6,50	6,99	2,60	27,50 €	135,50 €	406,00 €	16,00 €	81,50 €	243,50 €
F	7,00	7,49	2,70	29,50 €	145,50 €	437,50 €	17,50 €	87,50 €	262,50 €
G	7,50	7,99	2,80	30,50 €	151,00 €	453,00 €	18,00 €	90,50 €	272,00 €
H	8,00	8,49	2,95	32,50 €	161,50 €	484,50 €	19,00 €	96,50 €	290,50 €
I	8,50	8,99	3,10	33,50 €	167,00 €	500,00 €	20,00 €	100,00 €	300,00 €
J	9,00	9,49	3,25	35,50 €	177,00 €	531,50 €	21,00 €	106,00 €	319,00 €
K	9,50	9,99	3,40	37,50 €	187,50 €	562,00 €	22,00 €	112,50 €	337,00 €
L	10,00	10,49	3,55	38,50 €	192,50 €	578,00 €	23,50 €	116,00 €	347,00 €
M	10,50	10,99	3,70	40,50 €	203,00 €	609,00 €	24,50 €	122,00 €	365,50 €
N	11,00	11,49	3,85	44,00 €	219,00 €	656,00 €	26,50 €	131,50 €	394,00 €
O	11,50	11,99	4,00	46,00 €	229,00 €	687,50 €	28,00 €	137,50 €	412,50 €
P	12,00	12,49	4,30	48,00 €	239,50 €	718,50 €	29,00 €	143,50 €	431,00 €
Q	12,50	12,99	4,60	51,00 €	255,50 €	765,50 €	31,00 €	153,00 €	459,00 €
R	13,00	13,49	4,90	53,00 €	265,50 €	796,50 €	32,00 €	159,00 €	478,50 €
S	13,50	13,99	5,20	55,00 €	276,00 €	828,00 €	33,00 €	166,00 €	497,00 €
T	14,00	14,49	5,70	57,00 €	286,50 €	859,50 €	34,50 €	172,00 €	515,50 €
U	14,50	14,99	6,20	60,00 €	302,00 €	906,00 €	36,00 €	181,00 €	543,50 €
Le Mètre Supplémentaire (longueur hors tout)									
de 15,00 m à 19,99m				5,00 €	25,50 €	76,00 €	3,00 €	15,00 €	45,50 €
A partir de 20,00m : tarif journalier accompagnement à l'amarrage inclus eau/élec : facturation supplémentaire au réel				10,00 €					
Multicoque si occupe 2 places : redevance d'amarrage x 1,5 par rapport à la longueur du bateau									
* Bateaux sur ber flottant : catégorie correspondant à la longueur et à la largeur hors tout de l'espace occupé par le bateau et le ber flottant									
Gratuité les 3 premières heures d'amarrage, puis application du tarif "Jour/Nuitée"									
VISITEUR LONGUE DUREE (4 mois consécutifs et plus sur l'année civile) : - 30 % sur le tarif mensuel visiteur (selon date d'occupation) - Tout mois entamé est dû									

AVANTAGES VISITEURS PASS'PORTS CALVADOS

Venez découvrir ou redécouvrir les ports du réseau Pass'Ports Calvados et bénéficiez dans l'année d'une **réduction progressive de 5 % jusqu'à 30 %**, grâce à la **carte gratuite Pass'Ports Calvados** (à demander au bureau du port lors de votre 1^{ère} escale 2026)



TARIFS TTC 2026

CALE DE MISE A L'EAU

1 aller/retour	7,00 €
5 aller/retour	28,50 €
10 aller/retour	49,50 €
20 aller/retour	92,00 €
Professionnels/écoles de voile : accès à l'année (01/01 au 31/12) TTC	212,50 €

PRESTATIONS DE SERVICE

Nettoyeur haute pression	Demi-journée	15,50 €
	Journée	26,00 €
Mise à disposition du personnel - Par heure et par agent (sur demande ou en cas d'opération liée à la sécurité du bassin)		60,00 €

TARIFS HT 2026

ELECTRICITE

Tarif professionnel

Accès au réseau (tout mois entamé est dû)	10,10 € HT / mois
Fourniture électricité	0,425 € HT / kWh

EAU

Tarif professionnel

Accès au réseau (tout mois entamé est dû)	10,10 € HT / mois
Fourniture eau	5,5755 € HT / m ³

PORTS DU CALVADOS

PORT DE PÊCHE PORT-EN-BESSIN

TARIFS 2026



REDEVANCE D'EXPLOITATION DU PORT DE PÊCHE

Article 1 – Conditions d'application de la redevance d'exploitation

Cette redevance est perçue, quels que soient le port de stationnement habituel et la nationalité du navire débarquant, sur la valeur des produits de la pêche débarqués au port de pêche de Port-en-Bessin.

- o Taux de la redevance _____ 2,8 % de la valeur des produits de la pêche débarqués.
- o Seuil de perception _____ 5,00 € par déclaration ou document en tenant lieu
- o Minimum de perception _____ 10,00 € par déclaration ou document tenant lieu

Pour les produits ne faisant pas l'objet d'une importation, cette redevance est due :

- o s'il y a vente au débarquement, à raison de 1,4 % de leur valeur par le vendeur, et de 1,4 % de leur valeur par l'acheteur
- o s'il n'y a pas vente au débarquement, par les réceptionnaires des produits de la pêche ou leurs représentants.

Article 2 – Conditions d'application de la redevance d'exploitation lorsque le port de débarquement est différent du port de stationnement habituel

Pour les navires dont le port de stationnement habituel est Port-en-Bessin mais qui débarquent leurs produits dans un autre port où une redevance d'équipement des ports de pêche (REPP), ou tout autre dispositif *ad valorem* a également été institué, le taux de la partie de la redevance à la charge du vendeur est le plus élevé des deux taux relatifs au port de stationnement habituel et au port de débarquement.

Les sommes ainsi perçues sont réparties conformément aux dispositions prévues à l'article R. 5321-43 du code des transports.

Article 3 – Détermination de l'assiette de la redevance

La valeur des produits de la pêche servant d'assiette à la redevance est déterminée :

- 1) pour les ventes enregistrées en halle à marée, d'après les registres officiels tenus à la criée dans le port de débarquement ;
- 2) pour les ventes autres que celles enregistrées en halle à marée, d'après les déclarations des armateurs effectuées sur les bornes interactives de pesée, celles-ci ne pouvant être minorées de plus de 10% de la moyenne des cours des 7 dernières ventes tenues sous les halles à marée de Port-en-Bessin et Grandcamp-Maisy pour une même espèce, qualité et calibration. A défaut, la déclaration devra être complétée par un justificatif de vente tels que les livres de marée tenus par les armateurs en vue de la détermination des salaires des équipages ou tout autre document reconnu valable par les services de la criée ;
- 3) pour les produits importés, d'après la valeur de vente déclarée.

Article 4 – Conditions de perception de la redevance

La perception de la redevance et, d'une manière générale, le contrôle des ventes des produits de la pêche débarqués dans toute la zone de perception incombent au sous-délégué en charge de l'écorage. Ce dernier reverse ensuite la redevance au concessionnaire Ports du Calvados.

La redevance est payée entre les mains du sous-délégué en charge de l'écorage selon les modalités suivantes :

- o pour les ventes en criée, dans les établissements prévus à cet effet, par le gérant qui doit retenir le montant de la redevance afférente aux ventes réalisées dans son établissement ;
- o l'acheteur et le vendeur sont tenus solidairement responsables du paiement de la totalité de la redevance ;
- o pour les ventes hors criées par les usiniers et les mareyeurs qui doivent retenir la fraction due par les vendeurs et sont tenus pour responsables du paiement de la totalité de la redevance ;
- o directement par les vendeurs qui opéreraient ailleurs qu'à la criée ou que chez les usiniers ou mareyeurs. Ces vendeurs doivent se faire verser la fraction de la redevance due par les acheteurs et sont tenus responsables du paiement de la totalité de la redevance.

La redevance doit être acquittée selon les modalités fixées par le contrat de sous-délégation de l'écorage.

L'autorité concédante et/ou le concessionnaire pourront faire procéder à toute vérification qu'ils jugeront nécessaire, notamment dans les écritures des redevables.

**TARIFS HT
2026**

REDEVANCE D'ENREGISTREMENT

Cette redevance est perçue sur le montant des ventes enregistrées (valeur des produits débarqués). La redevance est payée entre les mains du sous-délégué en charge de l'écorage, selon les mêmes modalités que celles de la redevance d'exploitation.

VENTE AUX ENCHERES

- Taux de base _____ 1,28 %
- Payable pour :
 - 0,64 % par les vendeurs
 - 0,64 % par les acheteurs

VENTE DE GRE A GRE / SOUS CONTRAT

- Taux de base _____ 1,24 %
- Payable pour :
 - 0,62 % par les vendeurs
 - 0,62 % par les acheteurs

BORNE INTERACTIVE DE PESÉE

Les volumes pesés ou déclarés sur les bornes interactives de pesée sont soumis aux redevances sur la valeur des produits débarqués comme indiqué ci-dessus.

REDEVANCE DE STATIONNEMENT

Il est perçu sur tout navire de commerce et de pêche et sur tout engin flottant assimilé, à une redevance de stationnement déterminée en fonction de la longueur hors tout, dont le taux et les modalités sont fixés comme suit :

Tarif au mètre linéaire et par jour :

• Du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour.....	0,99 €
• Du 16 ^{ème} au 30 ^{ème} jour.....	2,21 €
• A partir du 31 ^{ème} jour.....	5,52 €

Cette redevance comprend les services à terre :

- eau
- électricité
- déchets
-

Régime d'exonération :

- La redevance de stationnement n'est pas perçue sur les navires ayant été soumis à la redevance d'exploitation des ports de pêche pour au moins 40 ventes au port de Port-en-Bessin, lors de l'exercice civil précédant l'année en cours.
- La redevance de stationnement n'est pas perçue sur les navires séjournant sur un chariot de levage ou sur l'aire de carénage.
- La redevance de stationnement n'est pas perçue les jours où le navire est soumis aux redevances d'exploitation et d'enregistrement du port de pêche.
- La redevance de stationnement n'est pas perçue sur les navires de guerre, les navires d'Etat, les navires du concédant ou du concessionnaire, les navires de sauvetage rattachés au port de Port-en-Bessin et les navires de servitude affectés aux travaux d'entretien du port.

Modalités de perception :

- La redevance de stationnement donne droit à un branchement en eau et en électricité dans la limite des places disponibles. Elle est perçue, même en l'absence de toute consommation.
- Toute journée entamée est due, sauf en cas d'entrée et de sortie dans le temps d'une même marée, et sauf les jours de montée ou de descente de l'aire de carénage.
- La redevance est payable à l'entrée, à la sortie ou par période (semaine ou mois) au concessionnaire.
- En cas de litige, le registre journalier des portes-écluses ainsi que le constat par un agent assermenté font foi.

ACCÈS À L'ACHAT À DISTANCE

Accès aux achats à distance pour la halle à marée départementale de Port-en-Bessin/Grandcamp-Maisy :

- Par an..... 1 562,10 €
- Engagement minimum 12 mois
- 1 canal de connexion par abonnement (PC ou mobile Android®)
- Remise de 5 % pour souscription d'un 2^{ème} canal

TARIFS HT 2026

CENTRE DE MAREYAGE

Atelier frigorifique / mois	300 m ²	2 171,07 €
	200 m ²	1 688,60 €
Consommation (puissance frigorifique) / kwh		0,218 €

HANGAR

Hangar rénové / m ² / an	26,46 €
Hangar non rénové / m ² / an	12,14 €

MAGASIN D'ARMEMENT

Magasin d'armement / an	1 000,00 €
Forfait mensuel charges*	35,33 €

* Comprenant la location d'un comptage électrique individuel, les relevés de compteur et l'ensemble des charges relatives aux parties communes (sanitaires, éclairage, voirie...)

ESPACES SOUS CRIÉE

Chambre froide à la charge de l'acheteur / tranche de 24 heures / par contenant	Stockage de produits vendus sous criée	1,14 €
	Stockage de produits vendus en gré à gré ou contrat	1,57 €
Case de mareyage / mois		233,74 €
Case poissonnier / emplacement		45,92 €
Bureaux / m ² / an		49,68 €

ÉTAL

Étal / an	Redevance d'occupation	3 791,63 €
	Forfait eau	65,00 €
	Forfait électricité	235,00 €

AUTRES ESPACES EXTÉRIEURS

Case de mareyage / mois	233,74 €
Bureaux / m ² / an	49,68 €
Terre-plein / m ² / an	3,32 €
Conteneur bulotier (consommation électrique incluse) / m ² / mois / par conteneur	198,00 €

TARIFS HT 2026

EAU HORS PÔLE DE RÉPARATION NAVALE

Accès réseau <i>par mois (tout mois entamé est dû)</i>	10,10 €
Fourniture d'eau <i>par m³</i>	5,5755 €

NAVIRE DE SERVITUDE

La demi-heure avec pilote	75,02 €
------------------------------	---------

ÉLECTRICITÉ HORS PÔLE DE RÉPARATION NAVALE

Accès réseau <i>par mois (tout mois entamé est dû)</i>	10,10 €
Fourniture d'électricité <i>par kwh</i>	0,425 €

PERSONNEL

La demi-heure	25,00 €
---------------	---------

POTENCE DE LEVAGE

500 kg / Epi Ouest Avec grutier / heure	52,07 €
500 kg / Epi Ouest Sans grutier / 30 minutes*	5,26 €

* Exonération dès lors qu'il y a perception de la redevance d'exploitation du port de pêche

DIVERS *prix à l'unité*

Badge d'accès aux espaces pêche	18,75 €
Boissons chaudes TTC	0,70 €
Boissons fraîches TTC	1,00 €
Snack TTC	1,00 €

FOURNITURE DE GLACE

Pour les usagers vendeurs et acheteurs	Le kilo <i>Livraison inférieure à 1 tonne</i>	0,13 €
	La tonne <i>Livraison supérieure à 1 tonne</i>	97,98 €
	Commande 24h à l'avance Respect du préavis - Réduction de 10 % sur le tarif de base	
Pour les professionnels et particuliers	Le bac de 30 kg <i>Contenant non fourni - Prix TTC</i>	5,46 €

TARIFS HT 2026

PÔLE DE RÉPARATION NAVALE

Ce tarif intègre les prestations suivantes :

- Prise en charge du navire dans la darse
- Mise à terre des marins
- Sortie d'eau du navire par élévateur à sangles 300 T
- Déplacement sur zone technique
- Calage sur bers au poste de travail
- Fourniture des bers et jeu de cales
- Reprise sur élévateur et déplacement vers la darse
- Mise à l'eau du navire
- Mise à bord des marins

Ces prestations consistent dans les opérations suivantes :

- Prise en charge du navire dans la darse
- Mise à terre des marins
- Sortie d'eau du navire par élévateur à sangles 300 T
- Déplacement sur zone « minute »
- Maintien dans les sangles pour une durée maximum de 4 heures sous réserve de disponibilité de l'élévateur ou pour la durée nécessaire au relevé de la pesée et vérification par l'administration des affaires maritimes
- Déplacement vers la darse
- Mise à l'eau du navire
- Mise à bord des marins

Le levage d'un navire dans son poste de travail avec calage mobile et repositionnement des bers.

Le chargement ou le déchargement d'un navire depuis une remorque mobile, sans passage par un poste de travail ni calage, après une sortie d'eau ou en vue d'une mise à l'eau

Pour les navires qui souhaitent ou nécessitent, l'intervention par plongeurs-scaphandriers pour mise en place des sangles et assistance au levage.

Jours ouvrables : du lundi au vendredi

Jours non ouvrables : samedi, dimanche et jours fériés

Heures majorées : de 6h00 à 8h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 21h00

Heures de nuit : de 21h00 à 6h00

1. Montée/Descente/Calage

Forfait Montée/Descente/Calage (par ml hors tout) 51,58 €

Ce tarif est majoré de 10 %, dès lors que la largeur hors tout du navire est supérieure à 42 % de sa longueur hors tout

2. Dépose-minute / Pesée*

Forfait Montée/Descente/ sans calage..... Réduction de 20 % du tarif 1

* Il est précisé que la pesée n'a pas de valeur contractuelle au sens de la métrologie légale. Le constat par un inspecteur du Centre de Sécurité des Navires est obligatoire pour une validation réglementaire.

3. Brouettage sur terre-plein à la demande de l'utilisateur ou en cas de retard

Forfait déplacement à l'intérieur

de la zone technique.....

Réduction de 50 % du tarif 1

(sans déplacement)

4. Levage sur poste de travail

Forfait levage sur poste de travail.....

Réduction de 50 % du tarif 1

(sans déplacement)

5. Dépose ou Reprise sur remorque

Forfait Reprise ou Mise sur remorque.....

Réduction de 10 % du tarif 1

(sans calage)

6. Intervention par plongeurs

Forfait intervention.....

2 578,14 €

(maximum 2 heures)

7. Majorations

- Opérations en heures majorées..... + 96,66 €
- Opérations de nuit ou en jours non ouvrables..... + 322,28 €
 - Sauf plongeurs..... + 100%

• Montée en urgence (sur justificatif) impliquant

usager.....

Majoration de 100 % du tarif 1

8. Attente et annulation

- Heure d'attente par rapport à l'horaire programmé (en dehors des heures normales)..... 45,11 €
- Annulation d'une opération sans respect d'un délai de 24 heures pour une demande d'opération faite il y a moins de 2 semaines..... 128,91 €
- Annulation d'une opération sans respect d'un délai de 48 heures pour une demande d'opération faite il y a plus de 2 semaines..... 257,82 €

PÔLE DE RÉPARATION NAVALE

TARIFS HT 2026

9. Stationnement sur la zone technique

	Tarif stationnement € HT / par jour				
	selon la longueur hors tout du navire en mètre linéaire				
	< 12 ml	12-15,99 ml	16-19,99 ml	20-24,99 ml	> 25 ml
Jusqu'à 2 jours	90,23 €	96,66 €	103,13 €	109,59 €	116,01 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème} jour	103,13 €	109,59 €	116,01 €	128,91 €	141,82 €
5 ^{ème} et 6 ^{ème} jour	116,01 €	122,46 €	128,91 €	148,24 €	161,12 €
7 ^{ème} au 10 ^{ème} jour	128,91 €	135,37 €	141,82 €	167,59 €	180,47 €
11 ^{ème} jour et suivants	141,82 €	148,24 €	154,70 €	180,47 €	199,80 €

- Les tarifs ci-après intègrent les prestations suivantes :
- Occupation d'un poste de travail sur la zone technique
 - Nombre de jours de stationnement
 - Mise à disposition des bers, tour ou échelle d'accès au navire
 - Collecte et traitement des eaux de carénage
 - Traitement des déchets solides banaux liés aux opérations courantes sur poste de travail dans la limite d'un bac (1 m³) par opération

La journée de stationnement se définit comme la période comprise entre 0 h et 24 h. Toute journée entamée est due en entier.

Sont exonérés :

- Le premier jour de stationnement ;
- Les jours définis ci-dessous comme non ouvrables, sauf si des travaux sont réalisés sur le navire.

10. Chariot télescopique

- La demi-heure.....

32,21 €

Location d'un chariot télescopique 3,5 tonnes, avec chauffeur.

11. Chariot élévateur

- La demi-heure.....

32,21 €

Location d'un chariot élévateur, avec chauffeur.

12. Transpalette électrique

- La demi-heure.....

19,33 €

Location d'un transpalette électrique, avec chauffeur.

13. Nacelle élévatrice de personnel

- La demi-heure, avec chauffeur.....
- La demi-heure, sans chauffeur (CACES requis).....

32,21 €

20,83 €

Location d'une nacelle élévatrice de personnel, avec chauffeur.

14. Personnel

- La demi-heure.....

20,83 €

Mise à disposition d'un agent pour prestations diverses (reprise de calage...).

15. Nettoyage du poste de travail

- Le forfait de nettoyage du poste de travail.....

187,46 €

Après le départ du navire, le poste de travail doit être restitué dans le même état de propreté que lors de la dépose.
A défaut, il est facturé une prestation de nettoyage

16. Majorations

Les postes tarifaires 11, 12, 13, 14 et 15 sont majorés lorsqu'ils sont sollicités dans les créneaux du point 7

- Opérations en heures majorées..... + 45,11 €
- Opérations de nuit ou en jours non ouvrables..... + 90,14 €
- Dépassement (par jour hors-délai)..... + 50%

Lorsqu'un dépassement du temps de stationnement au-delà de la durée initialement prévue, entraîne le report d'une opération pour un autre usager, la majoration suivante s'applique à chaque jour de dépassement, à moins qu'un délai de préavis de 48 heures ait été respecté.

TARIFS HT 2026

17. Fourniture d'eau

• Forfait compteur, par jour.....	3,26 €
• Consommation, le m ³	5,5755 €

18. Fourniture d'énergie électrique

• Forfait compteur, par jour.....	3,26 €
• Consommation, le Kwh.....	0,425 €

19. Participation au traitement des déchets

• 1 ^{er} bac.....	inclus
• A partir du 2 ^{ème} bac.....	55,08 €
• Pour quantité supérieure à 5 m ³ : la benne.....	sur devis

20. Stockage divers

Stockage divers et stockage de matériel avant et/ou après travaux sur terre-plein :

• Par palette/jour, à compter de la date de dépôt.....	4,42 €
--	--------

Stockage dans box sous auvent grillagé pendant le temps du stationnement sur l'aire technique :

• Par box/jour.....	16,72 €
---------------------	---------

21. Cale de mise à l'eau

• Usage de la cale

• 1 aller/retour.....	5,83 €
• 5 aller/retour.....	23,75 €
• 10 aller/retour.....	41,25 €
• 20 aller/retour.....	76,67 €
• Accès à l'année (01/01 au 31/12)*	177,08 €
• Sans déclaration.....	111,22 €

* réservé aux professionnels/écoles de voile

• Séjour sur l'aire technique

Le séjour sur l'aire technique doit être préalablement déclaré et autorisé.

• 1 ^{er} jour, par m ² /jour.....	1,28 €
• 2 ^{ème} jour et suivants, par jour.....	+ 10 %

L'usage de la cale est facturé à chaque mouvement (aller-retour) et doit impérativement être préalablement déclaré.

La surface occupée correspond à la longueur hors-tout du navire multipliée par sa largeur.

PORTS DU CALVADOS

ENVIRONNEMENT

TARIFS 2026



APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PORTS GÉRÉS PAR PORTS DU CALVADOS

DÉCHETS

- La collecte des déchets plaisance est incluse dans la redevance d'amarrage.
 - La collecte des déchets d'exploitation des navires de pêche est incluse dans la redevance d'exploitation du port de pêche.
 - La collecte des déchets d'exploitation des navires de croisière est incluse dans la redevance de stationnement à flot
- Ces collectes s'effectuent par apport volontaire au niveau des points de collecte prévus à cet effet.

Tout dépôt en dehors de ces zones ou non trié, conformément aux règles de tri, sera facturé :	HT	TTC
Par constatation et enlèvement <i>Par type de déchet</i>	182,00 €	218,40 €

POLLUTION DU PLAN D'EAU

Toute pollution par substance liquide ou solide du plan d'eau sera facturée à hauteur des moyens déployés pour y remédier, Selon les tarifs suivants :

		HT	TTC
Fonctionnement du robot de dépollution (incluant installation / retrait)	La demi-journée	126,39 €	151,67 €
	La journée	252,78 €	303,34 €
Installation / retrait de sacs barrage anti-pollution et retraitement des sacs	Par sac	252,78 €	303,34 €
Personnel	Par heure et par personne	0,00 €	0,00 €
Utilisation d'un camion avec conducteur (<i>hors coût personnel</i>)	Par jour	101,11 €	121,33 €
Utilisation d'un bateau de service avec conducteur (<i>hors coût personnel</i>)	Par jour	126,39 €	151,67 €
Utilisation d'un chariot élévateur avec conducteur (<i>hors coût personnel</i>)	Par jour	126,39 €	151,67 €
Utilisation de dispersant / absorbant	Par intervention	151,67 €	182,00 €
Les pollutions, ne pouvant pas être traitées directement par PORTS DU CALVADOS, seront confiées à des prestataires agréés aux frais, risques et périls, du responsable de la pollution (coût d'intervention et de traitement majoré de 10 %).			

PORTS DU CALVADOS

**MANIFESTATIONS,
EXPOSITIONS,
PRISES DE VUES, TOURNAGES...**

TARIFS 2026



TARIFS 2026

APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PORTS GÉRÉS PAR PORTS DU CALVADOS

Toute manifestation, exposition, tournage, prise de vues, etc, sur les espaces portuaires, nécessite un accord de Ports du Calvados, via une convention de mise à disposition temporaire du domaine public, établie selon les tarifs suivants :

			HT	TTC
Frais administratifs (appliqués dès signature d'un accord)		Par évènement	25,00 €	30,00 €
Vol de drone au-dessus de l'espace portuaire		Par jour	41,67 €	50,00 €
Prise de vue aérienne du port		Par demande	à partir de 41,67 €	50,00 €
Autorisation de tournage		Par jour de tournage	à partir de 66,67 €	80,00 €
Mise à Disposition	Terre-plein	Par m ²	à partir de 2,50 €	3,00 €
	Plan d'eau, sans place de port	Par m ²	à partir de 2,50 €	3,00 €
	Electricité	Par jour	16,67 €	20,00 €
	Eau	Par jour	16,67 €	20,00 €
	Bâtiment (eau/élec inclus)	Par m ²	à partir de 4,17 €	5,00 €
	Sanitaires (hors ménage*)	Par jour	33,33 €	40,00 €
	Semi-rigide (place de port comprise, si besoin) (hors carburant)	Par jour et par bateau	à partir de 125,00 €	150,00 €
	Place de port	Par jour et par place	66,67 €	80,00 €
	Ponton	Par mètre linéaire	16,67 €	20,00 €
	Personnel Ports du Calvados	Par heure et par personnel	50,00 €	60,00 €
Ménage des sanitaires		Par jour	à partir de 37,50 €	45,00 €
Autres prestations			Sur devis	
les tarifs ci-dessus pourront être adaptés en fonction de la nature de l'évènement.				
En cas de nécessité de faire intervenir les équipes de PORTS DU CALVADOS pour une remise en état des lieux mis à disposition, les tarifs « Environnement » en vigueur s'appliquent.				
*Si le forfait ménage des sanitaires n'est pas pris mais qu'une remise au propre est nécessaire par PORTS DU CALVADOS après l'évènement : forfait 200,00 € HT supplémentaire.				

Les demandes sont à formuler sur www.portsducalvados.fr

Venez découvrir nos

PORTS DU CALVADOS

www.portsducalvados.fr

